

APPEL À CANDIDATURE 2023

Candidatures à déposer en ligne sur candidatures.adagp.fr

Jusqu'au 17 mars 2023 à 14h



Bourse Fanzine

Libre dans la forme et dans l'esprit, le fanzine est un médium alternatif incontournable dans la diffusion des arts visuels.

L'ADAGP crée la bourse Fanzine afin de soutenir des projets porteurs de l'expérimentation et de la liberté inhérentes à ce support de création. Le fanzine, est une publication ou une petite revue imprimée, issu de la micro-édition qui circule en dehors des circuits traditionnels.

Quelle est la dotation de la bourse?

10 à 15 artistes ou collectifs d'artistes lauréats recevront une dotation comprise entre 1 000 € et 2 000 € suivant leur projet. Il est important que la bourse garde l'esprit d'un art alternatif.

Qui peut déposer une demande?

Les artistes ou collectif d'artistes de la scène française (travaillant ou résidant en France depuis au moins 5 ans ou de nationalité française vivant à l'étranger), du champ des arts visuels (peinture, sculpture, photographie, vidéo, performance, dessin, bande dessinée, art urbain, etc.) ayant au moins 3 ans de pratique artistique professionnelle (expositions, publications, etc.) et qui ont déjà réalisé au moins un fanzine.

Le projet de fanzine peut être imprimé en autoédition ou avec une structure éditrice. Il sera réalisé dans un délai maximum de 1 an à compter de l'annonce des lauréats, publié en France, et tiré maximum à 350 exemplaires. L'ADAGP conservera 5 exemplaires hors commerce pour ses archives.

Quelles sont les modalités de candidature?

Chaque candidat doit déposer un dossier de candidature en ligne <u>via ce lien</u>, accessible sur le site de l'ADAGP.

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

 Une présentation du projet de fanzine comprenant une note d'intention de l'artiste ou du collectif d'artistes ainsi que, le cas échéant, la présentation de la structure éditrice – un collectif de créateurs, un atelier de sérigraphie, etc. – (2 pages maximum);



- Un dossier artistique comprenant une dizaine de visuels d'œuvres passées avec légendes complètes (rassemblée sur 5 pages maximum) ;
- Le ou les fanzines déjà publié(s) en version numérique au format PDF et/ou avec le(s) lien(s) de visionnage vers de courtes vidéos. Ces vidéos devront montrer le fanzine, de préférence, en train d'être manipulé, avec la couverture, les pages intérieures, etc. (3 fanzines maximum) ;
- Un CV de l'artiste ou du collectif d'artistes (2 pages maximum). Merci de ne faire apparaître aucune coordonnée personnelle dans le CV (adresse postale, courriel, n° de téléphone);
- Une copie recto verso d'une pièce d'identité du ou des artiste(s);
- Un budget prévisionnel du projet de fanzine, détaillé et équilibré en dépenses et recettes, indiquant les différentes sources de financement (cf. modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne);
- Un calendrier prévisionnel de la réalisation du projet de fanzine (1 page maximum);
- Une attestation sur l'honneur signée par l'artiste ou par l'ensemble des artistes membres du collectif (cf. modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne).

Calendrier de l'appel à candidature

• Lancement de l'appel à candidature : 15 février 2023

Date limite de réception des candidatures : 17 mars 2023 à 14h

Réunion du jury : fin mai 2023

• Annonce des projets bénéficiaires de la bourse : courant juin 2023

Candidatures à déposer en ligne :

https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=3 &Itemid=1531

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : fanzine@adagp.fr

